



SAGE Orb-Libron

VALIDATION DE LA STRATEGIE

CLE du 16 Octobre 2014

Ordre du jour

- Rappel de l'état d'avancement du SAGE
- Présentation de la stratégie : rappel des principales orientations
- Planning suite élaboration SAGE

Rappel état d'avancement

- ✓ *Validation Etat des lieux : mars 2013*
- ✓ *Validation Scénario tendanciel novembre 2013*
- ✓ 4 ateliers / commissions thématiques en novembre et décembre 2013 sur des propositions d'actions par thème
- ✓ 2 ateliers / commissions thématiques en mars 2014 sur les « **arbres stratégiques** » avec mise en débat des points faisant question

ETAT DES LIEUX

Etat initial
Diagnostic

Tendances et scénarios

CHOIX DE LA STRATEGIE

PAGD

Règlement

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

OBJECTIF 1.1
Mettre en cohérence développement de l'urbanisation et disponibilité des ressources en eau

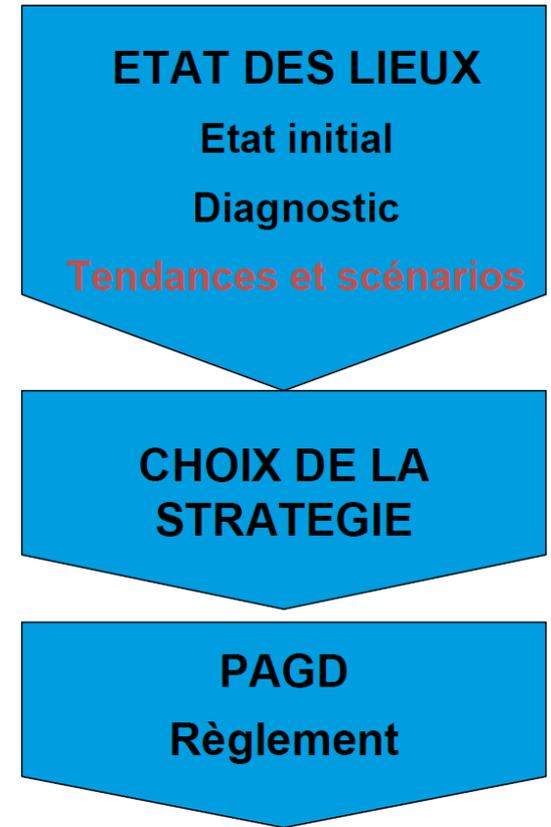
- Développer le partenariat entre acteurs du SCoT et acteurs du SAGE
- Accompagner les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- Consulter systématiquement la CLE pour la validation des PLU
- Répartir les volumes prélevables par bassin de proximité du SCoT
- Actualiser les schémas directeurs AEP pour mettre en cohérence les scénarios de développement de l'urbanisation avec les volumes prélevables
- Identifier les zones d'intérêt actuel et futur pour l'AEP (démarche ressources majeures) et définir les mesures de préservation pour prise en compte dans les documents d'urbanisme

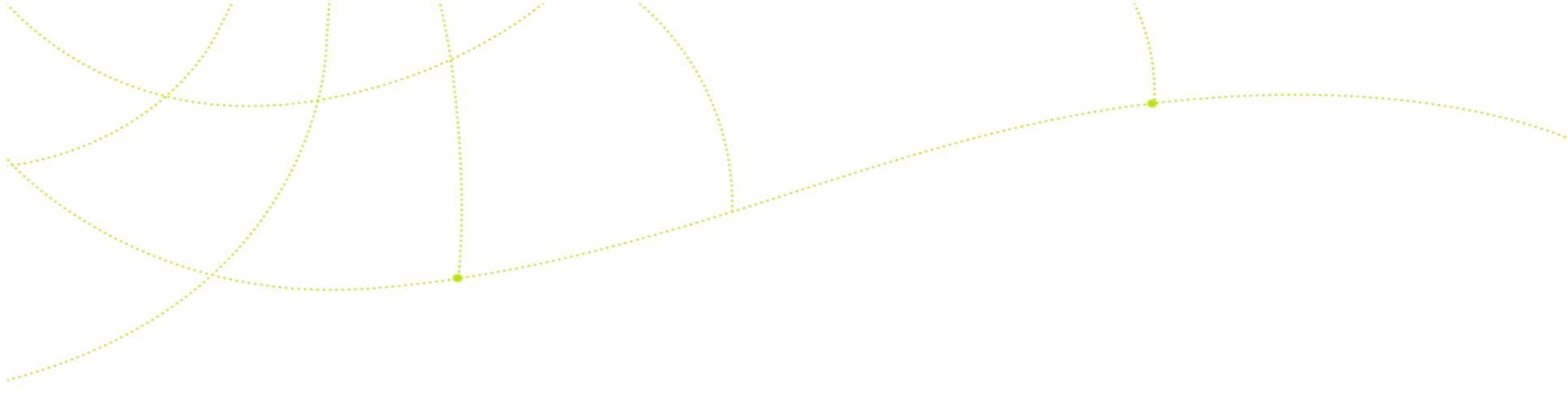
OBJECTIF 1.2
Améliorer la cohérence entre activités agricoles et disponibilité des ressources en eau

- Favoriser le maintien des activités agricoles dans les zones irrigables
- Veille de l'occupation agricole des sols, en particulier dans les périmètres irrigués

Rappel état d'avancement

- ✓ Validation de la trame de la stratégie par la CLE le 20 mars 2014
- ✓ Consultation de la juriste sur la trame de la stratégie en avril 2014
- ✓ Rédaction par l'équipe technique du SAGE de la stratégie sur la base de la trame
- ✓ Examen en Comité technique le 11 septembre 2014
- ✓ **Validation de la stratégie par la CLE**





PROCEDURE DE VALIDATION DE LA STRATEGIE DU SAGE

Validation de la stratégie du SAGE Orb – Libron

Le Code de l'environnement prévoit l'avis du comité de bassin sur :

- Les périmètres de SAGE (dossier préliminaire)*
- Les rapports de SAGE (rapport complet : PAGD + Règlement + rapport d'évaluation environnementale)*

Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée examine également les SAGE au stade des orientations stratégiques afin de mieux accompagner les CLE

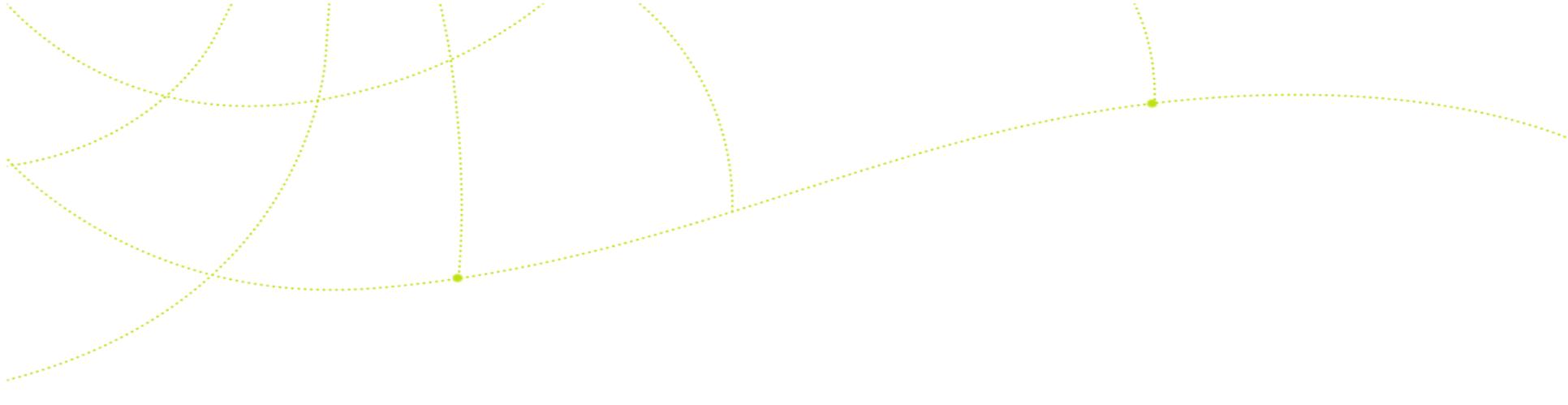
SAGE	Périmètre	Orientations	Projet
Examen en comité d'agrément	OUI	OUI	OUI
Présence du porteur	NON	OUI	NON
Durée de l'examen en comité d'agrément	30 mn	1 h	30 mn

- ❖ **18 septembre 2014 : la CLE valide la stratégie pour transmission au Comité d'Agrément**
- ❖ **Janvier 2015 : examen par le Comité d'Agrément**
- ❖ **Prise en compte de l'avis du Comité d'Agrément**

La stratégie du SAGE Orb – Libron

Le rapport de présentation de la stratégie comporte :

- ✓ Le résumé actualisé de l'Etat des lieux, intégrant les résultats du scénario tendanciel
- ✓ Le rappel des enjeux validés par la CLE
- ✓ La méthode de travail collectif pour construire la stratégie
- ✓ **La stratégie : orientations stratégiques et objectifs priorités**
- ✓ L'analyse de la compatibilité de la stratégie avec le SDAGE



PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU SAGE

La stratégie du SAGE Orb – Libron

Les principales ambitions

« Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau »

L'ambition du SAGE est en même temps de contribuer à « tirer vers le haut » le territoire Orb – Libron :

- ➔ En instaurant une politique de gestion de l'eau qui soit **partie prenante des projets de territoires**
- ➔ En développant des **axes nouveaux** : valorisation des actions de préservation des ressources en eau, valorisation des retombées socioéconomiques liées à l'eau, dimension spatiale des politiques de l'eau

La stratégie du SAGE Orb – Libron

Les principales ambitions

Un sujet phare : LA RESSOURCE EN EAU

Anticipation et maîtrise de la demande en eau pour rester compatible avec les ressources disponibles et s'adapter au changement climatique

Sur les autres thèmes, l'ambition du SAGE est différenciée selon la maturité des thèmes :

- **Renforcement / poursuite** des sujets bien avancés : assainissement des collectivités, risque inondation, pollutions diffuses
- **Montée en puissance** de sujets moins avancés : restauration de la dynamique fluviale, réduction des pollutions toxiques, ruissellement pluvial, gestion des risques sur le littoral

Les principales orientations stratégiques

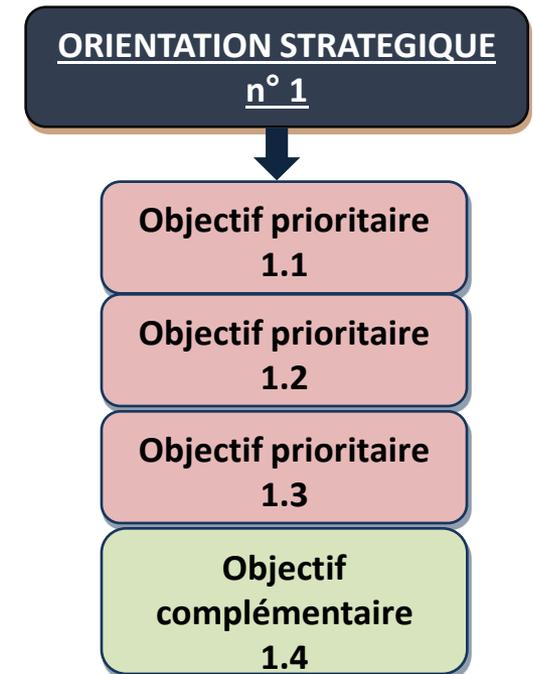
Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE et donc révisé tous les 6 ans → **Des priorités sont faites pour la première mise en œuvre du SAGE**, qui ont conduit à structurer la stratégie :

→ **5 orientations stratégiques majeures, déclinées en objectifs prioritaires et en objectifs complémentaires**

Les objectifs prioritaires répondent aux **enjeux particulièrement importants que la CLE veut concrétiser sans tarder**

→ **des axes de travail complémentaires**

Ils correspondent à des thèmes pour lesquels il s'agit de soutenir des programmes en cours, ou bien pour lesquels l'ambition du SAGE est de second rang



Orientation stratégique n°1

Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables et du bon état des milieux aquatiques

Constats et perspectives

- ✓ Les principaux affluents sont en situation déficitaire : le Vernazobre, où la situation est la plus tendue, le Jaur, et dans une moindre mesure la Mare
- ✓ L'axe Orb peut être considéré à l'équilibre, du moins avec la contribution des apports de Montahut
- ✓ L'augmentation de la demande en eau pour l'ensemble des usages d'ici 2030 serait de 13 à 14 Mm³/an (+ 25 %, hypothèse haute)
- ✓ Le gain potentiel lié aux économies d'eau est entre 10 et 12 Mm³/an (rendements réseaux AEP, optimisation prélèvements béals, ...)
- ✓ Compte tenu de la possibilité d'optimiser les usages et la gestion du barrage, et des possibilités de soulagement de l'Orb par la ressource Rhône à compter de 2020, **il apparaît possible d'ici 2030 de résorber les déficits sur le territoire du SAGE tout en couvrant les besoins complémentaires liés à la croissance démographique et au développement de l'irrigation**; le territoire devenant en même temps partiellement dépendant d'une ressource exogène

Orientation stratégique n°1

Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables et du bon état des milieux aquatiques

→ Objectifs prioritaires :

1.1 Fixer les règles d'un partage de l'eau équilibré : fixation **par la CLE** des DOE et répartition des Volumes Prélevables dans le cadre des protocoles concertés de partage de la ressource

1.2 Mener une politique volontariste d'économies d'eau pour tous les usages

- AEP des collectivités : étude des marges de progrès possibles au-delà des objectifs réglementaires de rendements de réseaux
- Irrigation : poursuite des plans d'optimisation des prélèvements par les béals, fixation d'objectifs de rendement sur les réseaux BRL

+ lien avec l'OS n°4, notamment objectif 4.1 : Mettre en cohérence développement de l'urbanisation et disponibilité des ressources en eau

Orientation stratégique n°1

Partager l'eau dans le respect des volumes prélevables et du bon état des milieux aquatiques

→ Objectifs prioritaires :

1.3 Contribuer à la création d'une gouvernance inter-SAGE adaptée à la gestion des connexions entre les ressources

- Élargir l'Observatoire de la ressource Orb à tous les territoires alimentés
- Définir les besoins du territoire Orb-Libron vis-à-vis de la réserve du barrage et de la ressource Rhône

→ Objectif complémentaire

1.4 Suivre et évaluer le respect des objectifs quantitatifs et les prélèvements

Orientation stratégique n°2

Préserver la qualité des eaux captées pour l'AEP, en particulier via la maîtrise de l'occupation des sols

Constats et perspectives

- ✓ 33 captages AEP du périmètre du SAGE sont affectés par des contaminations par les pesticides (nappe alluviale de l'Orb et du Libron)
- ✓ Evolution à la baisse des contaminations moyennes par les pesticides au niveau des captages AEP, grâce aux programmes d'actions mis en place sur les captages prioritaires. Mais on détecte toujours des pics de concentrations sur d'autres captages, notamment par des pesticides interdits. La pérennité des mesures n'est pas assurée et l'extension de ce type de programme à d'autres captages reste à engager
- ✓ Difficulté de mettre en place des actions de réduction des pollutions diffuses agricoles en dehors des zones d'alimentation des captages AEP

Orientation stratégique n°2

Préserver la qualité des eaux captées pour l'AEP, en particulier via la maîtrise de l'occupation des sols

→ Objectifs prioritaires :

2.1 Promouvoir et accompagner les programmes d'actions dans les AAC des captages impactés : étendre les programmes d'actions à tous les captages impactés, en particulier par les pollutions diffuses, pérenniser les programmes d'actions existants; intégrer les AAC et leurs objectifs de protection dans les documents d'urbanisme

2.2 Délimiter et protéger les zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future : intégrer ces zones et leurs objectifs de protection dans les documents d'urbanisme

2.3 Maîtriser l'occupation des sols dans les zones les plus vulnérables des AAC, pour protéger les ressources captées pour l'AEP

Orientation stratégique n°2

Préserver la qualité des eaux captées pour l'AEP, en particulier via la maîtrise de l'occupation des sols

→ Objectifs complémentaires

2.4 Préserver et surveiller la qualité des eaux captées pour l'AEP: inciter au passage en agriculture biologique dans les zones à enjeu AEP, limiter l'utilisation des pesticides sur les infrastructures de transport sur ces mêmes zones

2.5 Etendre les actions de réduction des pollutions hors des zones à enjeu AEP : identifier les zones contaminées et améliorer les pratiques d'utilisation des pesticides et fertilisants, en zones agricole et non agricole

Orientation stratégique n°3

Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale et des zones humides à l'échelle du bassin, en synergie avec les autres thématiques

Constats et perspectives

- ✓ Les cours d'eau du bassin sont affectés par des altérations importantes de leur état physique. Or, la qualité physique des cours d'eau conditionne leur état écologique, et a des incidences sur la ressource en eau, les zones humides, le fonctionnement en crue, ...
- ✓ Sur l'Orb : forte incision et chenalisation du lit, peu mobilisable, abaissement du niveau de la nappe dans certains secteurs ; les nombreux ouvrages transversaux perturbent la continuité biologique et sédimentaire
- ✓ Sur le Libron : incision du lit et sur la partie aval rectification complète du tracé du cours d'eau
- ✓ Les études diagnostics sur les bassins de l'Orb et du Libron définissent les objectifs de restauration hydromorphologiques et les programmes d'actions à engager

Orientation stratégique n°3

Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale et des zones humides à l'échelle du bassin, en synergie avec les autres thématiques

→ **Objectifs prioritaires :**

3.1 Restaurer et/ou préserver la dynamique fluviale et rétablir le transport solide : favoriser la remise en mouvement de certains stocks sédimentaires, assurer la continuité sédimentaire, notamment pour contribuer à l'alimentation des plages du littoral, rendre à l'Orb un espace de mobilité

3.2 Restaurer la continuité biologique : poursuivre la restauration de la continuité pour les grands migrateurs, analyser l'intérêt et la faisabilité du rétablissement de la continuité les ouvrages non prioritaires

3.3 Améliorer l'état des milieux naturels et des zones humides : consolider la connaissance et la protection du réseau de zones humides ***objectif transversal, qui sera atteint via les autres objectifs du SAGE : restauration de la dynamique fluviale, amélioration de la qualité des eaux, respect des DOE, ...***

Orientation stratégique n°4

Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

Constats et perspectives

- ✓ La poursuite de la croissance démographique (+ 30% entre 2010 et 2030 soit + 70 000 habitants) va augmenter la demande en eau, et aussi accroître les pressions de pollution, réduire la recharge naturelle des nappes et impacter la gestion des eaux pluviales
- ✓ L'évolution des activités agricoles (irrigation qualitative de la vigne, diversification des cultures) a des répercussions directes sur les ressources
- ✓ Les besoins et les pressions augmentent progressivement et le caractère limité des ressources et de leur capacité de réception des pollutions est peu reconnu
- ✓ Les choix d'aménagement du territoire engagent l'avenir mais cet avenir dépendra aussi de la disponibilité et de la qualité des ressources en eau

Orientation stratégique n°4

Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

→ Objectifs prioritaires :

4.1 Mettre en cohérence développement de l'urbanisation et disponibilité des ressources en eau : collaboration SAGE / SCoT pour orienter les prévisions d'urbanisation en fonction de la disponibilité des ressources, appui technique aux communes pour traduire les orientations du SAGE sur leur territoire

4.2 Garantir la prise en compte dans les documents d'urbanisme des objectifs de protection des zones à enjeux du SAGE : AAC des captages, autres zones d'intérêt pour l'AEP, zones humides, espace de mobilité fonctionnel des cours d'eau

Orientation stratégique n°4

Garantir la prise en compte des objectifs de préservation et restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

→ Objectifs prioritaires :

4.3 Améliorer la cohérence entre activités agricoles et disponibilité des ressources en eau : création d'une « commission agriculture » du SAGE, suivi de l'évolution des types de cultures, des surfaces irriguées et des pratiques, maintien des activités agricoles dans les zones irrigables

4.4 Prendre en compte la dimension spatiale des politiques de l'eau : améliorer la maîtrise de l'occupation des sols dans les zones à enjeux du SAGE, inciter les collectivités au développement de stratégies foncières, changer d'échelle pour travailler au-delà du cours d'eau, développer les liens avec les acteurs économiques et les gestionnaires d'espaces

4.5 Accompagner la mise en place de compétence GEMAPI

Orientation stratégique n°5

Favoriser le soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques notamment en valorisant les retombées socioéconomiques liées à l'eau

Constats

- ✓ Le poids de la facture d'eau des ménages du bassin Orb-Libron pèse relativement lourd dans leur budget
- ✓ Risques lié à l'insuffisance des capacités financières de certaines communes rurales et à la baisse des aides publiques : difficultés pour maintenir les performances des équipements
- ✓ Les activités économiques sont largement dépendantes de la ressource en eau: agriculture (les cultures irriguées représentent un CA de 26 M€) et tourisme (CA de 800 M€ avec le littoral audois) en priorité
- ✓ L'importance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques pour les activités économiques des territoires desservis et donc pour la création de richesses sur ces territoires est insuffisamment perçue et valorisée

Orientation stratégique n°5

Favoriser le soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques notamment en valorisant les retombées socioéconomiques liées à l'eau

➔ Objectifs prioritaires :

5.1 Favoriser la capacité des collectivités à renouveler leurs équipements AEP/assainissement pour permettre la préservation du bon état des milieux aquatiques : appui aux communes pour la traduction sur le prix de l'eau du coût des équipements, réflexion sur les modifications tarifaires, sensibilisation au vrai prix de l'eau

5.2 Valoriser les retombées socio-économiques liées à l'eau pour soutenir les politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques : faire connaître l'importance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la création de richesses pour le territoire, valoriser sur le plan économique les démarches de restauration de la ressource et des milieux aquatiques

Les axes de travail complémentaires

Sujets bien avancés, il s'agit principalement de poursuivre des politiques déjà éprouvées (risque inondation)

Ou bien sujets où une étape préalable d'acquisition de connaissances est nécessaire

QUALITE DES EAUX

- Améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement des collectivités de façon à atteindre et maintenir le bon état des milieux aquatiques
- Assurer la compatibilité de la qualité de l'eau avec les usages de loisirs (hors littoral)
- Connaitre et prendre en charge la pollution toxique

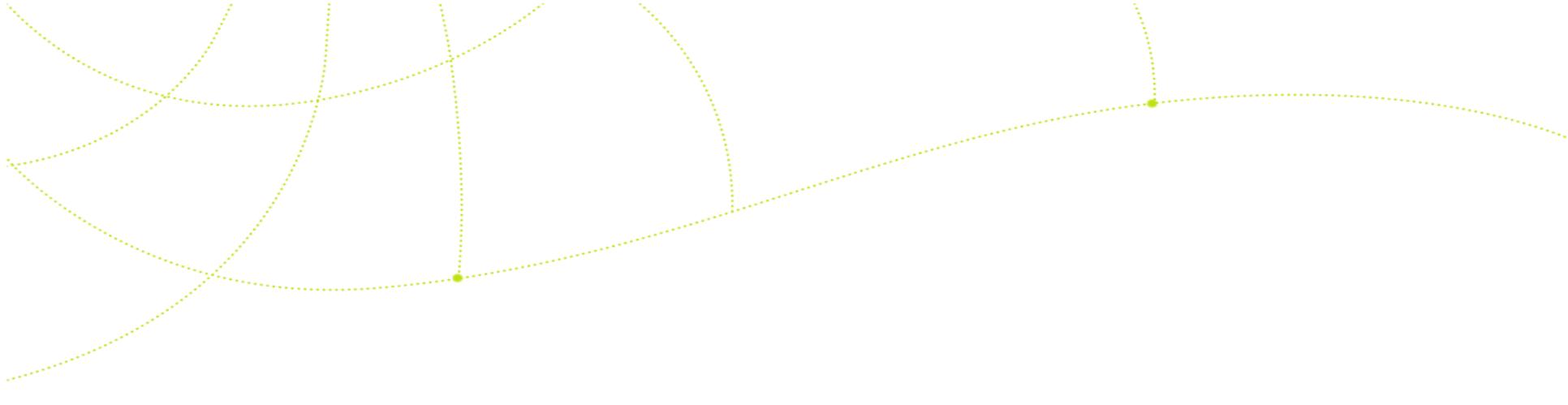
Les axes de travail complémentaires

GESTION DU RISQUE INONDATION

- Mettre en œuvre et pérenniser la politique du PAPI en cohérence avec la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)
- Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation
- Garantir la cohérence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux
- Connaitre et maîtriser les risques liés au ruissellement pluvial

CONTRIBUTION A LA GESTION DU LITTORAL

- Contribuer à la protection du milieu marin
- Renforcer les liens entre bassin versant et littoral pour améliorer la prise en charge de l'érosion des plages et des autres problèmes du littoral
- Analyser l'origine de la salinisation des terres et identifier les solutions envisageables

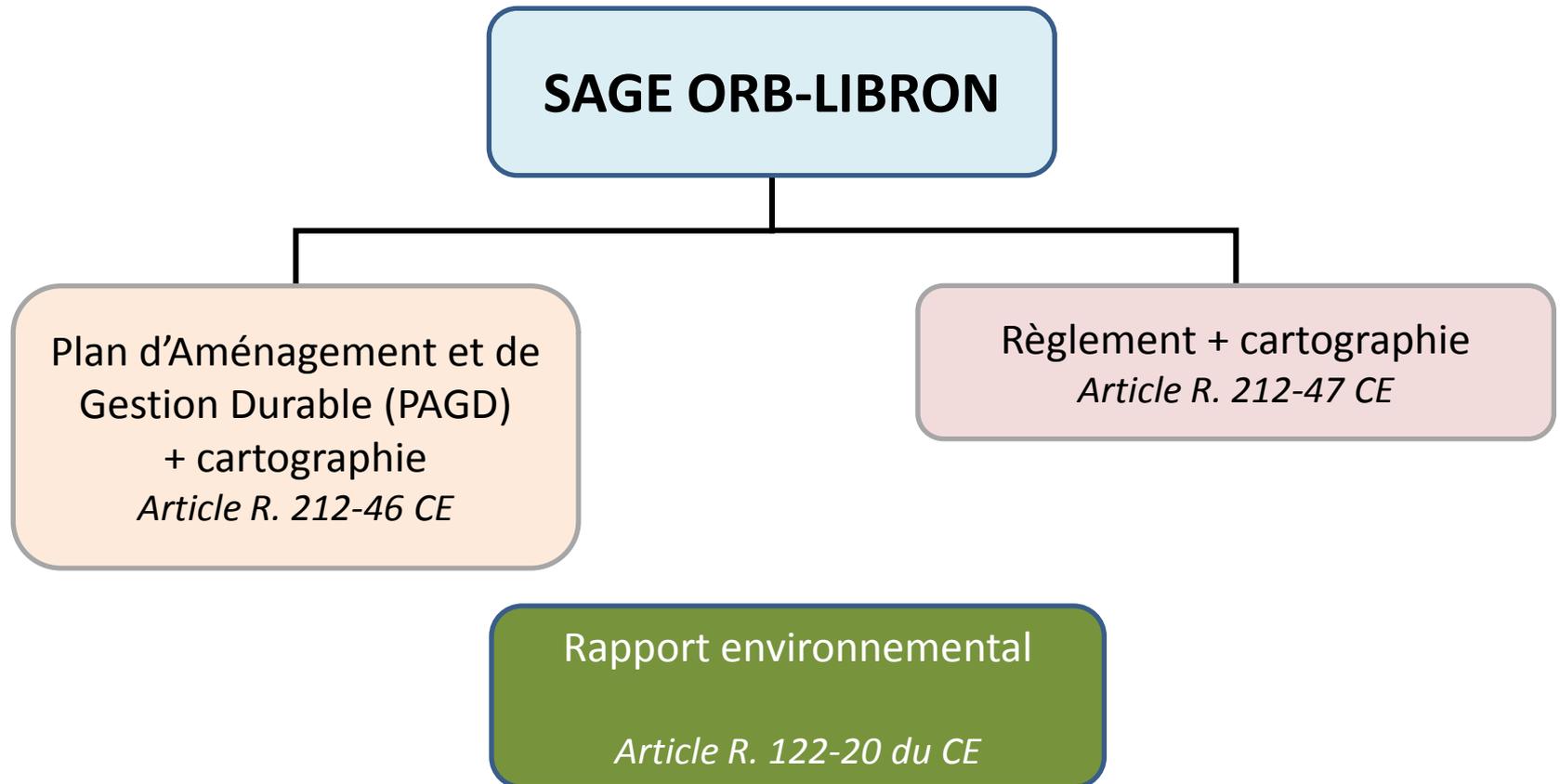


SUITE ELABORATION SAGE

SUITE ELABORATION SAGE

Rédaction des **RAPPORTS DU SAGE**

Démarrage dès la validation de la stratégie



SUITE ELABORATION SAGE

Contenu du PAGD

PAGD + cartographie

```
graph TD; A[PAGD + cartographie] --- B[Synthèse de l'état des lieux]; A --- C[Exposé des principaux enjeux de la gestion de l'eau]; A --- D[Définition des objectifs généraux]; A --- E[Dispositions du SAGE]; A --- F[Conditions de mise en œuvre et de suivi du SAGE];
```

Synthèse de
l'état des lieux

Exposé des
principaux
enjeux de la
gestion de
l'eau

Définition des
objectifs
généraux

Dispositions
du SAGE

Conditions de
mise en
œuvre et de
suivi du SAGE

SUITE ELABORATION SAGE

Contenu du Règlement

Règlement + cartographie

```
graph TD; A[Règlement + cartographie] --> B[Règle n° 1]; A --> C[Règle n° 2]; A --> D[...]; B --> E[Contexte de la règle]; B --> F[Lien avec le PAGD]; B --> G[Fondement juridique de la règle]; B --> H[Enoncé de la règle];
```

Règle n° 1

Règle n° 2

...

Contexte
de la
règle

Lien
avec le
PAGD

Fondement
juridique de
la règle

Enoncé
de la
règle

SUITE ELABORATION SAGE

Organisation pour la rédaction du PAGD et du règlement

Comité de rédaction en deux configurations

- ✓ Comité de rédaction restreint (= Comité technique actuel) pour proposer les projets de rédaction
- ✓ Comité de rédaction élargi : membres de la CLE et au-delà (élus, représentants des usagers, etc.) pour débattre des dispositions et des règles ; géométrie variable en fonction des thèmes